



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

17

Synode
du 12 au 14 juin 2022 à Sion

Étude sur l'avenir des finances ecclésiales

Propositions

1. Le Synode prend connaissance de l'étude sur l'avenir des finances ecclésiales.
2. Le Synode adopte le thème « Perspectives 2045 » pour le premier synode de réflexion.

Berne, le 12 avril 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

1. Origine et mandat de l'étude

La présente étude sur l'avenir des finances ecclésiales, réalisée par la société Ecoplan, a été motivée par le recensement des revenus des Églises membres provenant des impôts des personnes physiques et morales ainsi que des subventions étatiques en 2017/18. Ces chiffres ont été relevés parce qu'ils font partie intégrante du calcul de la clé de répartition des contributions.

L'enquête a montré que les recettes totales à l'échelle nationale correspondaient presque exactement à celles de l'année 2007. Les recettes perçues au titre de l'impôt ecclésiastique des personnes physiques ont même augmenté au total (+18 %) malgré le recul du nombre de membres (-11 %).

L'hypothèse selon laquelle les Églises avaient perdu des membres, surtout parmi la jeune génération, tandis que les membres plus âgés, financièrement plus aisés, leur étaient restés fidèles constituait une explication évidente de cette évolution. De cette hypothèse découlait la crainte d'un effondrement brutal des recettes lorsque les membres âgés de l'Église prendraient leur retraite ou décèderaient.

Le Conseil de l'EERS a estimé qu'il était important de disposer d'informations plus détaillées et – par suite des réactions positives de la commission des finances du Conseil et de la Conférence des présidences d'Église (CPE) – a chargé la société Ecoplan d'établir des prévisions sur l'évolution des finances ecclésiales au cours des vingt prochaines années.

Le mandat octroyé à la société Ecoplan était formulé comme suit :

- *Présentation des changements dans le financement des Églises à l'avenir*
- *Vitesse des changements*
- *Modélisation de ces évolutions sur la base des recettes fiscales*
- *Augmentation des connaissances sur la capacité financière des membres afin d'évaluer les ressources futures des Églises membres*

La situation financière de l'Église évangélique méthodiste EEM n'a pas fait l'objet de l'étude, car l'EEM n'est pas organisée au niveau cantonal.

L'EERS a commandé et accompagné l'étude en collaboration avec la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ). Du côté évangélique réformé, elle a été soutenue par la commission des finances du Conseil.

2. Prévisions jusqu'en 2045 : baisse des recettes d'environ un quart

À l'échelle nationale, l'étude prévoit d'ici 2045 une diminution de moitié du nombre de membres et une baisse d'environ un quart des recettes provenant de l'impôt ecclésiastique et des contributions de l'État. Cette évolution sera régulière et non brutale au niveau national mais aussi au niveau cantonal.

La situation de départ des Églises membres est toutefois très différente. Certaines Églises ressentent déjà des pertes de revenus massives, tandis que d'autres Églises se trouvent encore à un point culminant et des baisses significatives ne sont pas attendues avant quelques années. L'évolution prévue par Église membre est présentée en annexe de l'étude.

Les premiers résultats de l'étude ont déjà été présentés à la Conférence des présidences d'Église (CPE) en décembre 2021. La discussion qui a suivi a mis en évidence l'intérêt d'approfondir le sujet.

3. Poursuite des travaux : perspectives 2045

À la suite de la CPE, le Conseil s'est penché de manière approfondie sur la question de la contribution que l'EERS, en tant que communion ecclésiale, peut apporter pour relever ces défis financiers.

Il articule le processus en trois étapes :

1. Dans un premier temps, la présente étude a montré dans quel cadre se situeront les moyens financiers dont disposeront les Églises d'ici 2045.
2. Dans un deuxième temps, le Conseil analysera les flux financiers au niveau national.

Une part importante des recettes provenant de l'impôt ecclésiastique est utilisée là où elles sont générées, c'est-à-dire dans les paroisses et les Églises membres. Une enquête nationale sur cette utilisation ne semble pas judicieuse.

Le Conseil a toutefois déjà décidé d'analyser les flux financiers au niveau national. Il s'agit notamment des contributions versées par les Églises membres à des organisations nationales ou de régions linguistiques, mais aussi des flux financiers entre les Églises membres, entre les Églises et les œuvres et d'autres relations financières avec des organisations ecclésiales ou proches des Églises.

Cette décision a été déclenchée par une demande de la Conférence des Églises de Suisse alémanique KIKO au Conseil ; la KIKO soupçonnait l'existence de structures parallèles dans les flux financiers (demandes, contributions à des projets). Il a été convenu d'établir un « inventaire » des flux financiers et d'impliquer la Conférence des Églises réformées de Suisse romande CER dans le processus. La CER a d'autres tâches que la KIKO, mais a assuré son soutien au projet.

Le Conseil demande dès à présent aux membres du Synode de veiller auprès de leurs Églises à ce que l'EERS reçoive les informations nécessaires.

3. Mais le Conseil tient en particulier à aborder des questions de fond sur la base des informations politico-financières disponibles. La situation financière fournit le contexte mais elle ne doit pas être au centre des réflexions. En effet, la baisse des ressources n'est qu'une conséquence de l'évolution que connaissent les Églises.

Le Conseil propose de consacrer le premier synode de réflexion aux perspectives des Églises en 2045 et au-delà. Les Églises membres se sont déjà penchées de différentes manières sur les perspectives futures pour les Églises. Le synode de réflexion offre aux membres du Synode la possibilité de faire part de leurs expériences et d'échanger leurs points de vue sur la manière d'utiliser correctement les ressources des Églises, sur les priorités à fixer et, surtout, sur les formes futures d'être Église.

En ce qui concerne les ressources, le Conseil ne pense pas seulement aux finances, mais aussi au personnel, aux bénévoles et aux biens immobiliers des Églises.

4. Prochaines étapes

Le Conseil propose donc au Synode de fixer le thème « Perspectives 2045 » pour le premier synode de réflexion.

Le Conseil est conscient que le bureau du Synode ne présentera le règlement des synodes de réflexion au Synode qu'en novembre 2022 et que les étapes concrètes ne pourront être planifiées qu'à partir de ce moment-là.

Le Conseil part du principe que le Synode élira une commission chargée de préparer le synode de réflexion.